

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

**N°CT2021.4/065-12**

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

**N°CT2021.4/065-12**

**OBJET :** **Finances** - Adoption des tarifs pour l'activité ' apprentissage de la natation ' à la piscine de Boissy-Saint-Léger.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition de l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels » ;

**CONSIDERANT** que par délibération n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 susvisée, le conseil de territoire a défini la liste des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, dont 7 piscines :

**CONSIDERANT** que depuis cette date, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) s'est engagé dans l'élaboration de principes de modernisation et d'harmonisation avec, notamment, l'adoption d'un règlement intérieur commun aux 7 piscines ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre du travail en cours sur la mise en œuvre d'une politique territoriale de l'apprentissage de la natation et compte tenu de la situation particulière à l'échelle de la commune de Boissy-Saint-Léger où le taux de réussite à l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) mérite d'être consolidé, il est proposé d'initier, sur cette saison 2021/2022, un programme d'apprentissage de la natation en adéquation avec les orientations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

**CONSIDERANT** que ciblées sur le public des 4-12 ans, ces activités seront assurées par le Territoire dans le cadre d'un projet pédagogique porté par nos maîtres-nageurs sauveteurs, éducateurs sportifs des activités physiques et sportives, de manière à favoriser l'aisance aquatique des 4-6 ans et le savoir-nager des 6-12 ans ;

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

**CONSIDERANT** que cette activité débutera progressivement durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2021/2022 ;

**CONSIDERANT** qu'afin de favoriser un accès large à cette activité et plus particulièrement aux enfants de La Haie Griselle et de La Hêtraie, il est proposé d'appliquer le tarif existant au sein de la piscine de Bonneuil-sur-Marne pour ce type d'activités à savoir un tarif trimestriel de 60,00 € et un tarif de 150,00 € pour l'année scolaire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE**    **APPROUVE** les tarifs suivants pour l'activité « apprentissage de la  
**UNIQUE** :    natation » à la piscine de Boissy-Saint-Léger :

- 60 € par trimestre ;
- 150 € pour l'année scolaire.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA